

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 141

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, après le mot :

« montagne »,

insérer les mots :

« , des littoraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement d'appel, en vue de rappeler que la LGV entre Montpellier et Béziers puis Perpignan est un élément indispensable pour le développement et le désenclavement de ce territoire.